



La criminalité organisée touchant la faune et la flore sauvage, l'or et le bois, qui génère des revenus de plus d'un milliard de dollars, continue d'alimenter le conflit dans l'est de la RDC – Rapport de l'ONU

Nairobi, le 16 avril 2015 – La criminalité organisée et le commerce illicite des ressources naturelles continue d'alimenter le conflit dans l'est de la République démocratique du Congo (RDC), a constaté un nouveau rapport du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et ses partenaires.

Le Gouvernement de la RDC – appuyé par la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) qui, avec 20 000 agents en tenue, est la plus importante mission de maintien de la paix de l'ONU – fait face non seulement à une insurrection politique mais également à un nombre croissant d'opérations illicites menées par des groupes criminels militarisés bénéficiant de relations transnationales et faisant partie de réseaux de contrebande et de blanchiment du produit de l'exploitation des ressources naturelles à grande échelle.

Chaque année, de l'or, des minéraux, du bois, du charbon et des produits issus de la faune et la flore sauvages tels que l'ivoire, dont la valeur est estimée entre 0,7 et 1,3 milliard de dollars par an, sont exploités de façon illicite et transportés en contrebande hors de la zone de conflit et de ses alentours dans l'est de la RDC. Les experts estiment qu'entre 10 et 30 % de ce commerce illicite (entre 72 et 426 millions de dollars par an) enrichissent les réseaux criminels organisés transnationaux basés en dehors de l'est de la RDC. Environ 98 % du profit net tiré de l'exploitation illicite des ressources naturelles, notamment l'or, le charbon et le bois, enrichissent les réseaux criminels organisés transnationaux actifs à l'intérieur et à l'extérieur de la RDC.

En comparaison, les groupes armés basés à l'intérieur de la RDC ne toucheraient qu'environ 2 %, soit 13,2 millions de dollars par an, du profit net tiré des opérations de contrebande. Ce revenu permet d'entretenir de façon basique au moins 8 000 combattants armés par an et donne la possibilité aux groupes vaincus ou désarmés de continuer de resurgir et de déstabiliser la région. Il est prouvé que les revenus de ces opérations financent au moins 25 groupes armés qui continuent de menacer la paix et la sécurité dans l'est de la RDC.

Établi conjointement par le PNUE, la MONUSCO et le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, le rapport repose sur les contributions d'un grand nombre d'experts, y compris l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL), le groupe d'experts des Nations Unies sur la RDC, des organismes publics de la RDC et des organisations non gouvernementales.

M. Achim Steiner, Secrétaire général adjoint de l'ONU et Directeur exécutif du PNUE, a déclaré :
« Aucun doute n'est permis : les crimes commis contre la faune et la flore sauvage et les forêts sont graves et appellent une réponse tout aussi empreinte de gravité. Outre qu'elle viole la primauté du droit dans les relations internationales et fait reculer la paix et la sécurité, la criminalité environnementale prive les pays touchés de revenus qui auraient pu être consacrés au développement durable et à l'élimination de la pauvreté ».

« Afin de renforcer la primauté du droit environnemental, il nous faut garantir l'application des engagements existants aux niveaux international, régional et national et pour cela, entre autres, adapter et renforcer la législation nationale, renforcer les capacités et l'application effective de la loi, sensibiliser les consommateurs et améliorer la coopération internationale et la collecte de renseignements tout au long de la chaîne d'approvisionnement pour déceler toute activité illicite et y mettre un terme », a-t-il ajouté.

M. Martin Kobler, Représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU en RDC et chef de la MONUSCO, a observé que « les ressources qui profitent aux groupes criminels et alimentent le conflit auraient pu servir à construire des écoles, des routes, des hôpitaux et l'avenir du peuple de la République démocratique du Congo ».

« Imaginez qu'au lieu de perdre des centaines de millions de dollars au profit des groupes criminels dans l'est de la RDC nous puissions les utiliser pour rémunérer les enseignants et les docteurs et promouvoir les perspectives économiques et le tourisme ? Il nous faut changer l'or en impôts et les impôts en développement pour assurer un avenir prospère, » a-t-il ajouté.

M. Saïd Djinnit, Envoyé spécial du Secrétaire général, a mis en évidence dans sa feuille de route (2015-2017) la nécessité de couper les vivres aux groupes armés. « L'exploitation illicite des ressources naturelles permet la survie de forces négatives qui perpétuent l'instabilité et le conflit dans l'est de la RDC », a-t-il constaté.

« Pourtant, ces ressources naturelles devraient stimuler un développement durable inclusif et la transformation de la RDC et de la région des Grands Lacs dans son ensemble. Lutter contre les activités de ces groupes criminels organisés transnationaux suppose une démarche régionale qui comprenne des solutions tournées vers l'avenir pour remplacer progressivement le commerce illicite du charbon, fournir d'autres moyens de subsistance aux mineurs et fermiers, harmoniser les systèmes fiscaux et distribuer les revenus de façon transparente », a-t-il ajouté.

Le conflit en cours dans l'est de la RDC, qui a coûté la vie à plusieurs millions de personnes, dure depuis presque 20 ans. La région possède par ailleurs des ressources naturelles et une faune et une flore sauvages parmi les plus riches qui soient, notamment le gorille de montagne, qui est en grave danger d'extinction et se retrouve pris pour cible par les groupes criminels en représailles des gardes entravant le commerce illicite de charbon qui sévit au sein du parc national des Virunga.

Le rapport met en garde contre le principe de « diviser pour régner » appliqué par les réseaux criminels organisés transnationaux afin d'empêcher qu'un seul groupe armé dans l'est de la RDC n'accède à une position dominante et ne puisse s'immiscer dans les activités d'exploitation illicites que ces réseaux dirigent. Le rapport indique une lucidité croissante devant la menace grandissante que représentent les activités de criminalité organisée, ainsi qu'une multiplication des mesures prises pour contrer ces dernières, appelle à continuer d'agir de concert et fait des recommandations tendant au renforcement des mesures prises à l'encontre des réseaux criminels organisés qui bénéficient de ce commerce, y compris dans le cadre du mandat de la MONUSCO.

Autres recommandations du rapport :

- Renforcer la capacité de la MONUSCO de recueillir et d'analyser des renseignements, afin de couper les vivres aux groupes armés liés aux réseaux criminels transnationaux tirant profit de l'exploitation illicite des ressources naturelles dans l'est de la RDC;
- Renforcer de façon ciblée la capacité de la Police nationale congolaise et du système judiciaire d'enquêter sur les crimes contre l'environnement et de poursuivre les responsables;
- Renforcer la coopération actuellement en place entre la MONUSCO et les autorités nationales, notamment l'Institut congolais pour la conservation de la nature, afin d'empêcher que les zones

protégées et les sites du Patrimoine mondial voient leurs ressources naturelles exploitées de façon illicite et servent de refuge aux groupes armés;

- Renforcer la coopération régionale dans le domaine de la criminalité organisée transnationale par l'échange des informations et la planification conjointe avec la police des Nations Unies, INTERPOL, l'ONUUDC, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, l'Organisation de coopération et de développement économiques, le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, le groupe d'experts des Nations Unies sur la RDC et les représentants du parquet;
- Continuer de promouvoir la réforme des régimes fiscal et juridique afin de renforcer l'encadrement de l'exploitation des ressources naturelles, notamment en ce qui concerne l'extraction artisanale de l'or, l'exploitation forestière artisanale et la production de charbon, en coordination avec les partenaires de développement bilatéraux et multilatéraux;

Mesures prises à ce jour : certaines conclusions du rapport ont été présentées au Conseil de sécurité de l'ONU le 19 mars de cette année. Le 26 mars 2015, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 2211 (2015), par lequel il renouvelle pour une durée de 12 mois le mandat de la MONUSCO et fait siennes les recommandations tirées du rapport du Secrétaire général sur l'examen stratégique de la Mission.

Le Conseil de sécurité a exigé que « les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR), les Forces démocratiques alliées (ADF), l'Armée de résistance du Seigneur (LRA) et tous les autres groupes armés mettent immédiatement fin à toutes les formes de violence et autres activités déstabilisatrices, notamment l'exploitation des ressources naturelles, et que leurs membres soient immédiatement et définitivement démobilisés, déposent les armes et libèrent les enfants qui se trouvent dans leurs rangs. »

Le Conseil de sécurité de l'ONU a en outre autorisé la MONUSCO à mener des opérations offensives de façon unilatérale ou conjointe avec les Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC), ce qui permet à la MONUSCO de faire usage de la force nécessaire pour que les groupes armés criminels ne puissent tirer profit de l'exploitation d'aucune ressource naturelle, lui permettant ainsi de s'attaquer ainsi aux causes profondes du conflit.

Pour de plus amples informations, veuillez vous adresser aux personnes suivantes :

Shereen Zorba, Chef de l'information et des médias, PNUE, tél. : +254 788 526000, Shereen.Zorba@unep.org

Charles Bambara, Directeur de la Division de l'information publique, MONUSCO (Kinshasa), tél. : +243 81 890 5202 ou +243 99 706 8876, bambara@un.org

Penangnini Toure, fonctionnaire de l'information, Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, tél. : +254 715 703 417, tourep@un.org